

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 153

présenté par
M. Houlié

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« liant »,

les mots :

« ou la nature du lien entre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.